



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le

Berger Levraud

ID : 038-213803364-20251103-CM_2025_61-DE

DÉLIBÉRATION : 2025-61

OBJET : TRAVAUX - VALIDATION DE LA CONVENTION AVEC LE CAUE POUR LES DIFFÉRENTS PROJETS COMMUNAUX

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 30 OCTOBRE 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		RUCHON E.	JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Géraly			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire expose au Conseil municipal que la Commune mène une réflexion sur l'aménagement du centre-bourg et le devenir de la plaine des sports.

Dans ce cadre, le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) a établi un premier diagnostic avec les différentes perspectives d'aménagement. La commune souhaite que le CAUE aille plus loin dans son action afin de l'accompagner dans la rédaction du cahier des charges permettant le recrutement d'un programmiste, via une procédure d'appel d'offre public.

Cette mission complémentaire représente un coût de **1 890€** et est formalisée par une convention annexée à la présente délibération.

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- la convention d'accompagnement N°25-017 annexée à la présente délibération

CONSIDÉRANT :

- la nécessité pour la commune de se faire accompagner dans cette démarche

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention du CAUE N°25-017 pour l'accompagnement concernant les différents projets communaux ;

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 04 novembre 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON